

Intégration des élèves handicapés : la ministre, contrainte de reconnaître les problèmes, n'apporte pas de réelles solutions.

La ministre a présenté au CSE du 18 septembre deux projets de décret concernant la composition et le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap. Force est de constater que les dispositions contenues dans ces deux projets traduisent les difficultés rencontrées dans les départements quant à la mise en oeuvre de la loi de 2005.

Dès l'origine Force Ouvrière, opposée à la loi de 2005, a dénoncé une loi d'économie que les faits ont totalement confirmé ne serait-ce qu'avec la situation des AVS et les fermetures d'établissements spécialisés.

FO a également pointé la nécessité de définir des normes communes au niveau national applicables à tous les départements que la création des MDPH rattachées aux conseils généraux a fait disparaître.

Loin de répondre à nos critiques et aux revendications des enseignants sur ce sujet, les évolutions contenues dans ces projets expriment la nécessité d'apporter des débuts de réponse même partielle aux problèmes créés par la loi de 2005.

En effet, la possibilité enfin ouverte par l'art D121-1-1 d'une « *dispense d'un ou plusieurs enseignement* » et « *de maintien en maternelle* » ne peut que permettre d'ouvrir la possibilité d'une étude au cas par cas de la situation des élèves concernés et d'en finir avec l'intégration systématique et administrative sans tenir compte des situations réelles et concrètes.

De la même manière, l'introduction de la possibilité de la présence d'un enseignant au sein de l'équipe pluridisciplinaire doit permettre au moins à ces derniers de faire entendre leurs besoins et leurs difficultés.

La FNEC-FP-FO constate que, parallèlement à ces deux décrets, l'annonce de la publication d'un PPS type et leur rédaction par les MDPH en lieu et place des établissements répond à un souci de recentralisation plus conforme aux intérêts des personnels et des élèves.

Pour la FNEC FP FO la publication annoncée de l'outil GEVASCO, sans se prononcer sur la pertinence de son contenu, répond à l'objectif d'harmoniser la prise en charge des élèves en situation de handicap sous l'autorité de l'Etat.

Pour toutes ces raisons la FNEC-FP-FO a émis un vote en abstention quand l'ensemble des organisations syndicales votait pour.

Montreuil le 22 septembre 2014

